



SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR 59

82, avenue Kennedy - 59033 LILLE CEDEX
Accès Métro : GARES ou MAIRIE de LILLE
Tél. 03 20 62 42 84 Télécopie 03 20 62 41 21 ou 45.96
@ mail : TRESOR.CGT059@WANADOO.fr
ou CGT.59@CP.FINANCES.GOUV.FR
URL : <http://perso.wanadoo.fr/sntcgt59/index.htm>
Sur Intranet <http://www.tresor.cgt.fr/59>

CTPL du 13 février 2006 - déclaration liminaire

Lors du CTPL d'octobre 2005, la CGT vous avez fait part de son mécontentement quant au manque de transparence dont vous faites preuve à l'égard des représentants des personnels.

Aucune information sur la mise en place des Hôtels des Finances.

Aucune information sur la réinstallation de postes.

Aucune information sur la restructuration du réseau départemental, ni sur les projets de fermetures de Trésoreries.

La Direction Départementale s'est portée candidate à l'expérimentation des compétences croisées (inter trésoreries) à compter de juillet 2006, une nouvelle fois sans concertation.

Le climat de confiance évoqué dans la Charte du Dialogue Social est inexistant dans le Nord.

L'accès aux informations auxquelles nous sommes en droit de prétendre est un principe que vous bafouez dans le département.

Le constat est affligeant : vous portez une lourde responsabilité dans la dégradation de nos relations, et par voie de conséquence, sur le fonctionnement des instances paritaires départementales. Cette situation a conduit la CGT et le SNAT à refuser de siéger au CTPL convoqué le 31 janvier dernier.

Vous ne semblez toujours pas avoir pris la mesure du malaise, puisque vous n'avez pas daigné changer l'ordre du jour de ce CTPL, malgré notre lettre ouverte qui s'appuie sur l'expression des personnels. (plus de 400 signatures de pétition à ce jour)

La présentation du budget des services départementaux sous la nouvelle version LOLF confirme largement les désaccords de fond de la CGT sur les logiques des budgets de ces dernières années.

La loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 fixe le cadre budgétaire et comptable de l'Etat. Le législateur a adopté cette nouvelle présentation en mettant en avant "**plus de transparence et de dialogue démocratique**", pour permettre au parlement et aux français de mieux connaître les moyens consacrés aux politiques publiques.

Au vu des documents budgétaires que vous nous présentez, nous ne pouvons que constater qu'il ne s'agit hélas que d'**un vœu pieux!**

Vous-même indiquez dans votre rapport de présentation budgétaire (page 1) que **seuls "60% des dépenses de fonctionnement correspondent aux montants votés en CTPL"**.

De même (page 2) seuls « **52% des dépenses d'équipement correspondent à des crédits votés en CTPL** ».

Plus loin encore vous signalez (page 6) que "**les dépenses de fonctionnement prévues pour 2006 représentent 90,21% du budget**".

Au final donc, les représentants du personnel au CTPL ne sont appelés à s'exprimer, dans le meilleur des cas, que sur à peine un peu plus de 50% des crédits départementaux...

Voilà une nouvelle illustration de la conception du dialogue social au Trésor!

Au delà de ces considérations locales, ce qui apparaît une fois de plus, et les 2465 suppressions d'emplois au budget 2006 le démontre, c'est que **le MINEFI reste le premier contributeur des suppressions d'emplois dans l'ensemble de la Fonction Publique de l'Etat.**

Les **800 suppressions d'emplois à la DGCP d'après l'ORE 2005/2006** sont justifiées par la direction générale au titre de gains de productivité constatés dans les services et par la suppression du Service de la Redevance à hauteur de 350 emplois sur les 1000 supprimés au titre de cette réforme.

Pour le prochain budget ? on peut d'ores et déjà envisager dans cette logique d'autres suppressions, au titre de la « seconde vague » des suppressions du service de la redevance, et d'autres concernant le transfert de missions, comme le recouvrement de la Taxe Professionnelle à la DGI, la montée en charge des Centres Prélèvements Services, des Centres d'encaissement...

L'outil O.R.E. n'a pas vocation à évaluer la charge de travail, mais à répartir les moyens budgétaires. L'O.R.E. s'inscrit dans la logique retenue pour justifier les suppressions d'emplois.

Partir des seuls emplois budgétaires sans tenir compte des charges de travail, de la complexité croissante des tâches, de l'A.R.T.T. non compensée, de l'absentéisme en partie lié au vieillissement des personnels, en évacuant les besoins en formation professionnelle, ..., ne peut qu'empirer la situation des personnels, mais aussi celle des usagers.

L'O.R.E., de l'aveu même de la D.G.C.P., n'est qu'un outil de gestion des suppressions d'emplois.

Un constat général s'impose : vous anticipez les éventuels gains que pourraient dégager des réformes parallèles à l'O.R.E..

Les 11 suppressions d'emplois dans le département ne sauraient cacher l'ampleur de la misère !

En effet, les postes comptables perdent cette année 15 emplois auxquels s'ajoutent 6 autres emplois dans les Recettes des Finances, soit **en réalité encore 21 emplois perdus dans le réseau départemental**.

La CGT réaffirme son opposition à la mise en œuvre de réformes dont l'efficacité se mesure à priori en terme d'emplois supprimés au budget des services.

Ces suppressions d'emplois vont à nouveau générer une détérioration des conditions de travail des personnels. Une telle politique conduit inéluctablement à la dégradation du service public, à l'abandon de missions, à une accélération et un renforcement des restructurations du réseau de proximité.

C'est contre ces choix budgétaires et pour une autre logique de modernisation, s'appuyant sur le développement des missions et du réseau, sur une revalorisation des salaires et des qualifications que les personnels se sont exprimés massivement le 4 octobre 2005 et le 2 février dernier.

Ce ne sont ni les logiques de réformes réaffirmées par la direction, ni la mise en place d'une prime d'intéressement qui permettent de répondre aux attentes des personnels, et aux besoins des usagers.

Concernant la notation:

La CGT réaffirme son hostilité à la réforme "évaluation-notation" qui a eu comme conséquence la mise en concurrence des agents, et instaurant de fait une dégradation, sans cesse croissante, de l'ambiance générale dans nos services.

La campagne 2005 a vu la mise en place de cette réforme dans des conditions désastreuses. Les défaillances d' EDEN ont considérablement impacté l'exercice des notateurs. La mise en place des quotas pour les réductions d'ancienneté a incité les agents lésés à faire des recours en notation.

Rappelons ici qu'à l'échelon national le nombre de recours 2005 a été multiplié par trois par rapport à 2004 ! Les agents seraient-ils devenus moins méritants ? Ces recours légitimes ont provoqué l'intérêt de l'Inspection Générale des Finances qui a ordonné une enquête dans notre Ministère.

Le rapport LAJOURDARD, consécutif à cette enquête, a proposé des aménagements suivis par la direction de la Comptabilité Publique.

Même si la "*rotation intelligente*", notamment amenée par le +0.01 est induite, si la majoration de 2 mois (-0.04) est annulée, le fond de la réforme reste en place.

Des premiers échos nous parvenant, il faut vous attendre à une recrudescence des recours pour la campagne 2006.